

Le placement sous surveillance électronique : tout un programme !

Par Tony Ferri, qui est philosophe, docteur en philosophie, chercheur au Gerphau, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, auteur de divers articles et ouvrages, dont *Pouvoir et politique pénale. De la prison à la surveillance électronique*, Paris, Libre et Solidaire, 2016.

Une condamnation à la privation des « phénomènes saturés »

Au plan existentiel, dans la vie des condamnés à l'emprisonnement et au placement sous surveillance électronique, il n'y a pas place pour ce que J.-L. Marion nomme les « phénomènes saturés ». Qu'est-ce à dire ? Un phénomène saturé est un événement qui nous submerge, en raison de sa beauté, de sa grandeur, de son originalité, c'est un trop-plein d'expérience. Il est moins du côté du concept que du côté de l'intuition, il n'est pas d'abord vu, mais ressenti. En lien avec la perception sensible et dépassant le cadre de la rationalité, le phénomène saturé invite le sujet à s'ouvrir à l'inconnu, à la truculence ou à l'épaisseur du donné intuitif. Comme il n'est pas représentable, visible ou géométrisable, il n'est pas répétable à l'identique, et exige même la patience de l'accueil et un taux d'écoute exceptionnel. Dans *Ce que nous voyons et ce qui apparaît*, le métaphysicien-académicien, après avoir pris soin de distinguer ces deux aspects antagonistes du rapport au monde, illustre son propos à l'aide d'exemples tirés de l'expérience esthétique entendue comme sentiment du beau : « Quel est donc le type de phénoménalité qui correspond à ce troisième type d'étant qui n'est ni le constant – le *vorhanden* – ni l'usuel – le *zuhanden* ? C'est le fait que, au contraire de l'objet, qui est toujours prévu, c'est-à-dire qui est attendu au bout de la prévision (l'objet est celui qui va remplir ce qui a été prévu, infirmer ou confirmer le concept qui est déjà là, avant que le phénomène soit vu), le tableau, c'est-à-dire ce qui relève de la visibilité esthétique, joue sur l'impossibilité de la pré- vision, c'est-à-dire qu'il faut toujours le voir d'abord, faire l'expérience de son irruption dans la visibilité. Le tableau, le visible esthétique, non seulement échappe à la prévision, mais annule la prévision ¹ ». Et d'ajouter plus loin : « L'objet, ce n'est pas ce qu'on voit comme tel, c'est ce qu'on prévoit et qu'on essaie de voir le moins possible pour qu'il marche, qu'il fonctionne. L'œuvre d'art, au contraire, c'est ce dont on ne peut jamais dire : je l'aie vue. Celui qui dit : "J'ai vu un tableau et donc je n'ai aucun besoin de le revoir", ou bien ce qu'il a vu n'était pas un tableau, ou bien lui-même est un imbécile. La définition du tableau, de l'œuvre d'art, c'est qu'il est toujours nécessaire d'aller le revoir ² ».

¹ J.-L. Marion, *Ce que nous voyons et ce qui apparaît*, Bry-sur-Marne, INA éditions, 2015, pp. 45-46.

² *Ibid.*, p. 49.

D'où il résulte, en effet, que, lorsque nous contemplons une œuvre d'art, ce n'est pas notre regard qui impose sa loi ou une signification à l'œuvre, mais, tout à l'inverse, c'est l'œuvre qui nous imprègne de données qualitatives, au point que nous ne saurions tout embrasser de l'œuvre en un regard et que celle-ci au contraire réclame de nous de revenir la contempler. Et à chaque visite, il s'avère que de nouvelles découvertes de l'œuvre s'expérimentent. Un tel phénomène n'obéit pas à un principe d'ordre ou de mesure, mais produit sur nous un effet intense, de nature fondamentalement sensible. Nous rencontrons de tels phénomènes dans la vie quotidienne, lorsque, précisément, quelque chose vient bousculer l'ordinaire de l'existence, et briser sa monotonie : par exemple, lorsque apparaissent la joie de l'amour, la force d'une action éthique ou la douleur du décès d'un proche, qui sont des expériences sensibles d'autant plus envahissantes qu'elles sont indescriptibles.

Ce sont de ces phénomènes saturés que sont privés les condamnés, qu'ils aient le statut de prisonnier ou de placé. Les uns comme les autres vivent selon des règles ordonnées par l'autre (le contrôleur, le policier, le juge), subordonnent leur existence au pré-réglage de celle-ci sur un appareil (mécanique, étatique, électronique), ce qui a pour conséquence de les priver de leur autonomie et de les scinder de leur futur, et de ruiner la dimension bondissante des projets. V. Jankélévitch a parfaitement mis en lumière ces particularités de la vie captive : « Le condamné est soustrait aux rebondissements de la continuation, à la relance de la futurition, aux vertus médicatrices du devenir ³ ». L'écart qui sépare le fait de voir et l'effet d'une apparition nous invite effectivement à envisager que ce que nous voyons, c'est l'usuel, le permanent, le commun, ce que l'on tient dans la visée d'un regard, ce qui est donc le résultat de notre propre perspective, tandis que ce qui nous apparaît, c'est l'inconstant, l'insaisissable, l'inutile ou le futile, ce qui échappe donc à notre intentionnalité ou à notre visée. Dans l'expérience esthétique, ce qui compte, c'est l'effet que le tableau va produire sur nous, indépendamment de l'arrangement qu'opère notre regard sur lui, c'est donc sa densité phénoménale ou sa capacité à produire sur nous un excès d'intuition. Le phénomène saturé, c'est ce qui précède et submerge le regard, c'est ce qu'on ressent intensément, en-deçà du champ de la visibilité commune. Autant dire que le concept, largement insuffisant, n'a pas de prise sur lui. Ce phénomène implique la suspension de notre point de vue, de nos projections et de nos constructions subjectives sur le monde pour s'ouvrir à la saturation du donné et reconnaître qu'on est « en déficit de recherche ⁴ », qu'il importe d'accueillir un pareil phénomène à la faveur d'un décentrement du regard, et donc à partir du phénomène lui-même. A partir de ces définitions conceptuelles, il est aisé de percevoir combien la vie des condamnés, loin d'être aux antipodes du champ de la visibilité judiciaire et en dehors du regard permanent de la surveillance, est assujettie à un déroulement commun où il n'y a pas place pour l'événementiel, la

³ V. Jankélévitch, *La mort*, Paris, Flammarion, 1977, p.77.

⁴ J.-L. Marion, *Ce que nous voyons et ce qui apparaît*, op. cit., p. 50.

découverte, la surprise, en d'autres termes où sont absents les phénomènes saturés.

Un principe de fonctionnement mécanique

Plus particulièrement, dans la vie des placés sous surveillance électronique, rien ne doit donc être laissé à une procédure stochastique, tout doit être, au contraire, déterminé à l'avance, programmé dans les grandes lignes comme dans les détails. Le dispositif du placement sous surveillance électronique hait l'aléatoire et l'indéterminé, craint les aléas et le hasard, tout doit être circonscrit par lui dans une forme de vie préalablement réglée, soumis à sa perspective, construit par son regard de scrutateur/spectateur/contrôleur, et enfermé dans un jugement ou une ordonnance de justice. Ici, c'est le point de vue du regard regardant judiciaire qui domine et façonne le cours de l'existence du placé. C'est la définition même de l'objet comme résultat d'une construction à partir d'un point de vue extérieur, de sorte que tout ce qui arrive ou est censé arriver au placé ne doit s'écarter du cadre de l'anticipation, de ce qui est prévisible.

Voilà pourquoi rien de ce qui se déroule dans le cours de sa vie ne saurait faire date ou événement. Le placé est condamné au statut d'objet, puisqu'il est censé être là où l'on attend, à des heures fixées à l'avance, faire ce qui lui est demandé de faire, répondre à une programmation objectale. En ce sens, être placé sous surveillance électronique, ce n'est pas seulement être pisté, c'est encore et surtout emboîter le pas dans ceux du dispositif de surveillance, suivre un chemin en corrélation avec le tracé ou l'écriture de la justice. Rien ne survient, tout est déjà arrivé pour le placé, pourrait-on dire, c'est-à-dire que rien de surprenant, d'inattendu, d'inquiétant ne saurait venir troubler le cours monotone de son existence mécanique et répétitive. Dire que, afin que son existence ne dépende pas du domaine de l'aléatoire ou du calcul des probabilités, le placé doit suivre le chemin préalablement frayé par la justice, c'est souligner le lien qui unit la prison et le placement et la surveillance électronique, et la reconduction, par la surveillance électronique, du geste de l'enfermement jusqu'en milieu libre, puisque le prisonnier et le placé n'ont rien de commun que la platitude et la répétitivité d'une vie statistique, moyenne, ressemblante qu'ils subissent. Dans l'exacte mesure où il est attendu du placé qu'il suive une route préalablement balisée, il n'entre pas dans ses mouvements de dimension d'ouverture à une radicale altérité, de possibilité d'accueil d'événements imprévus. Il y a les prisons fixes et les prisons mobiles. Les jours du placé se succèdent banalement, comme pour le détenu, à la différence toutefois que, pour le premier, cette succession se vit sur le mode de l'accélération et de la vitesse, tandis que, pour le second, cette succession s'éprouve au ralenti.

En définitive, être admis au régime de la surveillance électronique, c'est voir sa vie déchoir d'une manière toute singulière, c'est l'appréhender sous le prisme d'un dispositif extérieur oppressant pour la subjectivité. Condamner quelqu'un à ce régime, c'est lui faire d'abord subir une vie au rabais, et

c'est en quoi les mauvais traitements qui sont infligés au placé ne sont pas manifestes ou ostentatoires, mais écartés sournoisement dans la vie intérieure, le pur vécu de la conscience, au point que d'aucuns, ignorant les conséquences psychologiques d'un placement sous surveillance électronique, en appellent encore à une plus grande sévérité de la peine. Le principe d'une condamnation, sous nos latitudes, tend donc de plus en plus à consister dans un pur acte de dégradation de la vie intérieure, et finit par reléguer au second plan les perspectives de la réhabilitation, du pardon ou de la réparation.

Un système sans finesse

De là vient la nette impression que tout se passe comme si, dans l'ordre du monde caractérisé pourtant par l'utilité du jugement, de l'intuition ou du sentiment pour appréhender les situations, il s'agissait, pour le placé, d'appliquer les vertus de l'ordre géométrique, ce qui apparaît dérisoire et ridicule. Comme le souligne avec force Pascal, l'hétérogénéité entre l'ordre du raisonnement et l'ordre du monde, ou entre l'esprit géométrique et l'esprit de finesse⁵, conduit à mettre en relief l'indispensable distinction entre ce qui se discerne par démonstration et ce qui se juge par intuition. Le recours à la capacité démonstrative du géomètre, bien que nécessaire et effective dans l'ordre des raisons, est inutile pour comprendre les psychologies individuelles et les situations historiques, et vain pour aborder des questions morales, religieuses, affectives ou esthétiques. Un bon géomètre peut totalement passer à côté des subtilités d'un événement historique, manquer les traits particuliers d'une psychologie humaine, être foncièrement malhonnête, égoïste ou incroyant et n'avoir aucune délicatesse pour saisir l'expression d'un visage, un tableau ou un poème.

Rapportée à la mesure de placement sous surveillance électronique, cette distinction pascalienne permet de préciser comment un tel dispositif de surveillance conduit à stériliser la vie et l'autonomie des individus. Il est d'ores et déjà important de remarquer que la pauvreté de ce système tient à la confusion qu'il fait entre les deux ordres, et, par conséquent, à son opération de réduction de la réalité extérieure complexe à des principes abstraits, simples, généraux et grossiers (Pascal utilise les adjectifs « gros et nets »). Bien que le propre de la vie ne soit pas géométrique, parce qu'elle se donne sous la forme d'une inconstance et sous les traits de l'obscurité, dans une dimension concrète, parfois mystérieuse, où se superposent, presque à l'infini, des couches ténues et inextricables de réalité, il n'en demeure pas moins que c'est pourtant bien à mener cette existence géométrique que sont condamnés les placés. Projeté sur le dispositif de surveillance électronique, l'individu explique qu'il doit gesticuler sans cesse, selon une trajectoire stérile et creuse, à la faveur d'une sorte d'encéphalogramme plat. Il a l'impression de courir pour rien, ou de rien faire en courant, et de régler

⁵ *Les Pensées*, Éditions Lafuma, §512.

ses déplacements sur un principe de mesure et de calcul. Le rapport qu'il entretient avec son entourage est un rapport d'exactitude ou de justesse (il doit être « juste » à l'heure, « exactement » à tel endroit, etc.), et non pas un rapport de délicatesse ou de finesse - ce pourquoi la vie relationnelle, affective, sentimentale est mise à rude épreuve par le dispositif de surveillance. Pascal indique que, si le géomètre est habile dans le maniement des principes abstraits et des idéalités, dans les « choses spéculatives et d'imagination », il est maladroit dans la compréhension des réalités, des « choses du monde ». Avoir la rigueur du raisonnement dans les choses abstraites ne permet pas d'y voir clair ou de faire preuve de discernement dans les choses concrètes. Bref, alors même que vivre suppose d'avoir l'intelligence du concret, le placement sous surveillance électronique donne une orientation abstraite et mécanique à l'existence du placé, d'où il résulte un sentiment d'inadéquation entre les exigences du dispositif et la réalité vécue, puisque la mécanique de la surveillance procède par dévoiement de l'existence à l'égard du familier, du proche et du relationnel pour la cantonner dans des constructions schématiques et abstraites inutiles à la vie sociale et aux contacts humains.

Autant dire que la particularité du placement sous surveillance électronique réside dans le fait que le placé doit en permanence procéder à l'établissement de plans, de calculs et de mesure, et subordonner sa vie à une *chronométrie* envahissante. Dans les termes de la philosophie bergsonienne, cela signifie que l'expérience vécue, qui fait pourtant toute la richesse et toute la singularité de la vie humaine, ne s'appréhende plus, pour le placé, comme devenir spontané, non répétitif, imprévisible, voire créatif ou bondissant (élan vital), et que le temps du porteur du bracelet est un temps géométrique, un temps dont les caractéristiques se réduisent, par conséquent, à celles de l'espace. Il s'ensuit que ce temps spatial, qui n'est pas proprement le temps de la vie et de la subjectivité, mais celui de quantités homogènes qui conviendrait à un observateur qui regarderait de l'extérieur un objet en mouvement, conduit le placé à assister, *mutatis mutandis*, à l'insoutenable fragmentation de sa vie. La « vie en miettes », dont parle Z. Bauman⁶, traduit parfaitement ce processus de détérioration de la personnalité du placé soumis au régime statique et clos de la surveillance électronique⁷. Prise par les exigences actuelles de la mobilité et de la vitesse, elle tend même à passer au stade liquide⁸.

⁶ Z. Bauman, *La vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2003 (*Life in Fragments*).

⁷ Pour Bergson, si l'espace est divisible en une infinité de points, la subjectivité s'exprime, au contraire, sous la forme d'un flux continu, d'un mouvement dont les instants se compénètrent les uns les autres, se totalisent selon une dynamique ouverte, et s'associent à partir d'un maillage formé des qualités hétérogènes du vécu. Par là on voit que, en imposant au placé de vivre son temps selon les caractéristiques de l'espace, qui sont celles de la division et de la fragmentation, c'est le priver de sa durée propre au profit d'une fade chronométrie régulière et statique, c'est donc l'assujettir à vivre selon le régime de l'objet technique instrumental.

⁸ Z. Bauman, *La vie liquide*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2006 (*Liquid Life*). Selon le sociologue, cette vie liquide est l'archétype même du productivisme et du consumérisme. Elle désigne la condition d'existence de l'homme post-moderne désormais soumis à la loi de l'accélération et au principe de l'insatisfaction permanente.

Une vie entachée de propriétés « computationnelles »

Cependant, là où le geste du placement sous surveillance électronique tend à se démarquer nettement de l'acte d'emprisonner, c'est dans le fait qu'il ne s'applique pas uniquement à l'ordre géométrique cartésien (les plans de la prison), mais qu'il fait désormais fond sur un univers puissamment informatisé et programmé (le réseau de la surveillance électronique). En effet, de ce que le placé doit constamment veiller à rentrer à l'heure chez lui, en soumettant scrupuleusement ses déplacements à des périodes d'autorisation de sortie du domicile préalablement définies par un jugement et paramétrées dans le système de surveillance, il s'ensuit que sa vie tout entière est subordonnée à une machinerie dont la particularité est qu'elle est capable de traiter ses pensées et ses mouvements comme une série d'*informations*. Cela veut dire que, devant substituer sa vie intérieure (sa durée) au temps objectif et arbitraire de la montre, le placé voit son existence intégrale placée sous la houlette d'une technologie de l'information et de la communication (TIC). Au fond, vivre sous le régime de la surveillance électronique, c'est être condamné à nier sa spontanéité comme double *capacité de faire ce que l'on veut et de vouloir ce que l'on fait*, et à renoncer à toute forme d'autonomie véritable, au profit d'une conduite sous le principe de l'automation. Par suite, l'activité de réflexion et de désir du placé est elle-même rangée du côté d'un ordre programmatique computationnel, ce qui signifie que le régime du placement sous surveillance électronique se représente l'esprit (*mind*) comme étant constitué par des informations, et non pas comme étant déterminé par des désirs, comme c'est en revanche le cas dans le champ de la psychanalyse. Ce système de surveillance, axé sur une représentation purement cognitiviste de l'action humaine, prête donc à l'appareil psychique le fonctionnement de l'ordinateur.

Dans ce schéma-là, on voit comment les actes de cognition comme penser, sentir et désirer sont conçus sur le modèle du calcul et de l'interaction avec l'environnement de manière « computationnelle », et comment le placé est conduit à intégrer un principe de communication indexé sur le langage binaire des *in-put* et des *out-put* de l'ordinateur, et s'établissant concrètement à partir des mouvements scandés par les interdictions ou les autorisations enregistrées dans le système de contrôle. Dès lors, la conséquence de ce régime singulier de vie placée sous surveillance électronique ne tient pas seulement au fait qu'il ne fait aucune différence entre le statut de l'humain et celui de l'animal, qui sont l'un et l'autre ravalés au rang de vivants (*zoon*), mais aussi et surtout au fait qu'il assimile le naturel à l'artificiel (*technè*), ce qui est nettement plus grave, puisque l'être est tout entier réduit à un processus de calcul ou à une série d'opérations formelles. Comme le rappelle F. Wolff, « dans le cas des sciences cognitives, la "réussite exemplaire" fondatrice est sans doute l'application de la théorie de la calculabilité (la thèse dite de Church-Turing, un des fondements théoriques de l'ordinateur) au fonctionnement de l'esprit : toute pensée traitant des informations (ou

manipulant des représentations) peut être décrite comme un calcul qui, à son tour, peut être considéré comme une suite d'opérations logiques effectuées sur des symboles abstraits⁹».

⁹ F. Wolff, *Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences*, Paris, Fayard, 2010, p. 127.